

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le quatorze mai à 15 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 4 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Claude BOMPARD ,

Secrétaire de séance : Mme Marie CALERO

Mme BOMPARD	Mme MATHIEU	Mme DESFONDS-FARJON
M. RAOUX	M. BEGUE	
Mme CALERO	Mme GRANDO	
Mme LAVALLEE	Mme SIBEUD	
Mme NERSESSIAN	Mme GOUVARD	
M. MICHEL	M. DUMAS	
Mme FOURNIER	M. MORAND	
M. VASSE	M. MALAPERT	
M. MASSART	Mme PECHOUX	
M. MERTZ	M. FIORI	
Mme MOREL-PIETRUS	M. ARNAUD	
M. JEAN	Mme BOUCLET	

Représentés :

Mme PLAN par M. RAOUX
M. POIZAC par M. MICHEL
Mme PONCET par Mme CALERO
M. RODRIGUEZ par M. VASSE
Mme GUTIEREZ par Mme BOUCLET
M. ZILIO par Mme DESFONDS-FARJON

Absents : M. BESNARD, Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il convient de désigner un Secrétaire de Séance.

Candidature : Mme CALERO

A l'unanimité des membres présents, le vote à lieu à main levée.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 2 – DENOMINATION - PLACE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur la proposition du Rapporteur,
- de procéder à la dénomination précitée.

Les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 3 – ACQUISITION PROPRIETE DE M. THIERRY BONFILS - PARCELLE SECTION AH N° 216 - IMPASSE DES CIGALES

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir, pour un montant de 310 € soit 10 € le m², la parcelle cadastrée section AH n° 216 située impasse des Cigales, d'une superficie de 31 m² appartenant à M. Thierry BONFILS.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 4 – ACQUISITION PROPRIETE DE M. ANDRE BONFILS - PARTIE PARCELLE SECTION AH N° 208 - IMPASSE DES CIGALES

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir, pour un montant de 10 € le m², une partie de la parcelle cadastrée section AH n° 208 située impasse des Cigales, d'une superficie de 9 m² environ (à déterminer par document d'arpentage) appartenant à monsieur André BONFILS.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié et à l'établissement du document d'arpentage seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 5 – ACQUISITION PROPRIETE DE M. GERARD BONFILS - PARTIE PARCELLE SECTION AH N° 152 - ANCIENNE ROUTE DE SAINT-PAUL

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir, pour un montant de 10 € le m², une partie de la parcelle cadastrée section AH n° 152 située ancienne route de Saint-Paul, d'une superficie de 130 m² environ (à déterminer par document d'arpentage) appartenant à M. Gérard BONFILS.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié et à l'établissement du document d'arpentage seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 6 – ECOLE DE SAINT-FERREOL - DESAFFECTATION - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - PARCELLE SECTION C N° 323 - ROUTE DE SAINT-RESTITUT

Il est proposé à l'Assemblée :

- de constater la désaffectation, en tant qu'établissement scolaire, de l'école de Saint-Ferréol et de sa cour, cadastrées section C n° 323, depuis le mois de juillet 1998, en vue de permettre la réhabilitation du bâtiment par un tiers et la réalisation de l'une des nouvelles destinations prévues au Plan Local d'Urbanisme,

- d'approuver le déclassement du domaine public de l'école de Saint-Ferréol et de sa cour,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme DESFONDS FARJON, M. ZILIO

QUESTION N° 7 – CESSION D'UN TERRAIN BATI : ECOLE DE SAINT-FERREOL - PARCELLE SECTION C N° 323 - ROUTE DE SAINT-RESTITUT - ORGANISATION D'UNE CONSULTATION - ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter le cahier des charges de la consultation préalable à la cession d'un terrain bâti situé route de Saint-Restitut, cadastré section C n° 323 et d'une superficie totale d'environ 740 m², comprenant un bâtiment d'une surface de plancher de 170 m², pour un prix moyen de 150 000 €,
- de donner son accord sur la composition du comité technique proposée ci-dessus.

Il est précisé que pour valider la cession du bien, le conseil municipal sera à nouveau invité à délibérer.

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette consultation et à prendre toutes les dispositions nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme DESFONDS FARJON, M. ZILIO

QUESTION N° 8 – CESSION A M. MERLE ET MME BEGAGNON - PARCELLE SECTION AS N° 393 - ALLEE DES GENETS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de céder à M. Rémi MERLE et à Mme Corine BEGAGNON, pour un montant de 173 000 €, la parcelle communale cadastrée section AS n° 393 d'une superficie de 1 430 m², située allée des Genêts.

La commune participera financièrement pour moitié à l'édification du mur mitoyen situé à l'Ouest de la parcelle, d'une hauteur de 2 mètres sur 30,5 ml.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme DESFONDS FARJON, M. ZILIO

QUESTION N° 9 – BAUX EMPHYTEOTIQUES - SOCIETE F.E.S. (FOURNISSEUR ENERGIE SOLAIRE) - RUE HONORE DAUMIER ET RUE JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'approuver la conclusion des baux emphytéotiques à passer avec la société Fournisseur Energie Solaire (F.E.S.) en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques aux conditions énoncées ci-dessus.

Les frais de géomètre et les frais d'acte notarié seront à la charge exclusive de la société F.E.S.

- d'autoriser le Maire à signer les baux emphytéotiques à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 10 – CLASSEMENT DE BIENS PRIVES DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de procéder aux classements précités,
- d'autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 11 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS / SUPPRESSIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 12 – PERSONNEL COMMUNAL - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR LE POSTE DE JURISTE-ADJOINT AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES - RENOUELEMENT

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'organisation telle que définie ci-dessus,
- d'autoriser le recrutement d'un agent non contractuel sur l'emploi de Juriste - Adjoint au Directeur Général des Services aux conditions susmentionnées pour une durée de 3 ans à compter du 8 janvier 2018.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 13 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BOLLENE ET L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE "LE PIED A L'ETRIER" - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention d'objectifs triennale 2018-2021 à passer avec l'association intermédiaire « Le Pied à l'Etrier » aux conditions indiquées ci-dessus.

Cette contractualisation prévoit notamment le suivi et l'évaluation quantitative et qualitative semestrielle des missions et prestations ainsi qu'un travail de collaboration et de pilotage entre l'association intermédiaire « Le Pied à l'Etrier » et le service Gestion des Ressources Humaines de la ville.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

M. FIORI

QUESTION N° 14 – PARC MUNICIPAL AUTOMOBILE - AFFECTATION DE VEHICULES - ACTUALISATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'attribuer les véhicules de service avec ou sans remisage à domicile conformément à la réglementation.

Il est précisé que dans le cas de véhicules de service avec remisage à domicile, l'autorisation individuelle, établie pour une durée d'un an renouvelable, fera l'objet d'une autorisation écrite délivrée par le Maire.

- d'autoriser le Maire à signer les autorisations individuelles à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application et au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 15 – PERSONNEL COMMUNAL - COMITE TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA VILLE DE BOLLENE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) - MAINTIEN DU PARITARISME ET DE LA COMPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de maintenir le paritarisme numérique au sein du comité technique commun et la fixation d'un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de maintenir le recueil par le comité technique commun de l'avis des représentants de la collectivité en relevant,
- de confirmer la composition du comité technique commun à 5 membres représentant le personnel et 5 membres représentant la collectivité,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la décision et de son suivi.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 16 – PERSONNEL COMMUNAL - COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN ENTRE LA VILLE DE BOLLENE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) - MAINTIEN DU PARITARISME ET DE LA COMPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de maintenir le paritarisme numérique au sein du C.H.S.C.T. commun et la fixation d'un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de maintenir le recueil par le C.H.S.C.T. commun de l'avis des représentants de la collectivité en relevant,
- de confirmer la composition du C.H.S.C.T. commun à 5 membres représentant le personnel et 5 membres représentant la collectivité,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la décision et de son suivi.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 17 – MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE MUNICIPAL - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / HOPITAL DE BOLLENE - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule municipal à passer avec l'Hôpital de Bollène aux conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 18 – SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE VALORISATION FORESTIERE (S.M.D.V.F.) - DEBROUSSAILLEMENT DES ABORDS DES VOIES COMMUNALES ET REFECTION DES PISTES DE DEFENSE FORESTIERE CONTRE L'INCENDIE (D.F.C.I.) - CONTRIBUTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'accorder le versement d'une contribution financière de la Commune au Syndicat Mixte de Défense et Valorisation Forestière pour l'année 2018 d'un montant maximal de 25 001,10 € correspondant à la réalisation des travaux de mise aux normes de débroussaillage sur les voies ouvertes à la circulation publique situées dans les massifs forestiers et ceux concernant les travaux sur les pistes D.F.C.I.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de cette opération.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 19 – FORET COMMUNALE - GESTION DE L'AMENAGEMENT - ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES - EXERCICE 2018

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'état d'assiette des coupes ci-annexé dans sa totalité pour l'exercice 2018,
- d'autoriser la cession par l'O.N.F. sous forme de vente publique par appel d'offres, aux conditions énoncées ci-dessus, des coupes et des produits de coupes des parcelles comme suit :

	En bloc et sur pied	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux			Parcelle 2 Pin d'Alep	
Résineux			Parcelle 4 Pin d'Alep	

- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 20 – FESTIVAL "LES POLYMUSICALES" 2018 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter les conventions de partenariat à passer entre la ville de Bollène et les entreprises qui désirent contribuer à l'organisation du festival d'été « Les Polymusicales » 2018, aux conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 21 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU RESEAU HYDRAULIQUE DU NORD VAUCLUSE (S.I.A.E.R.H.N.V.) - DEMANDE DE RETRAIT

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de demander le retrait de la ville de Bollène du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse,
- de notifier la présente délibération au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse sans délai,
- de mandater le Maire, à défaut de décision favorable du Comité Syndical dans un délai de six mois, à l'effet de demander au Préfet de Vaucluse d'autoriser le retrait de la Commune du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre :

M. FIORI

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 22 – CREATION DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.) DE RHONE-PROVENCE-BARONNIES - AVIS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de ne pas approuver la création du syndicat mixte du ScoT de Rhône-Provence-Baronnies.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 23 – REFORME DU STATIONNEMENT PAYANT - MODIFICATIONS ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT ET TARIFS PROFESSIONNELS DE SANTE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les modifications telles que proposées ci-dessus par le Rapporteur.

Ces dispositions viennent en complément de la délibération du 19 février 2018.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 24 – FETES PUBLIQUES 2018 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les montants des subventions et de verser ces subventions aux associations coordinatrices d'animations dans le cadre de la fête de Bollène ville et des fêtes de quartiers pour l'année 2018,

- d'approuver les modalités de versement telles qu'énumérées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

M. FIORI

QUESTION N° 25 – COMPTEURS LINKY - VŒU

Il est proposé à l'Assemblée d'émettre le vœu suivant :

- de refuser l'installation des compteurs LINKY sur le territoire de la commune.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés
